LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I Catégorie d'échelon- Taux de		Colonne I
		nement	base	Taux de base
2206.00.67	D'un titre alcoométrique volumique excédant 19,9 % vol mais n'excédant pas 20,9 % vol	В	8.9 ¢/litre	-
2206.00.68	D'un titre alcoométrique volumique excédant 20,9 % vol mais n'excédant pas 21,9 % vol	В	9.5 ¢/litre	-
2206.00.69	D'un titre alcoométrique volumique excédant 21,9 % vol	В	10.1 ¢/litre	-
2206.00.70	Bière de gingembre et bière d'herbes	Α	En fr.	-
2206.00.90	Autres	В	9.5 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	-
22.07	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres.			
2207.10	- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus			
2207.10.10	Devant être employé comme spiritueux ou breuvage alcoolique ou à la fabrication de spiritueux ou de breuvages alcooliques	В	9.5 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	
2207.10.90	Autres	В	3.8 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	-
2207.20	- Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres			
	Alcool éthylique :			
2207.20.11	Répondant aux prescriptions de la Loi sur l'accise et de ses règlements d'application	В	3.8 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	-
2207.20.19	Autres	В	9.5 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	•
2207.20.90	Autres	В	5.1 %	
22.08	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses; préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons.			
2208.10.00	- Préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons	A	73 ¢/litre et 20 %	-